

Liberté Égalité Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté

Dijon, le 08/06/2023

Affaire suivie par : Guillaume Causse

Service Biodiversité Eau Patrimoine Département Eau et Milieux Aquatiques

Portable: 07 62 67 62 83

Courriel: guillaume.causse@developpement-durable.gouv.fr

Compte Rendu de la rencontre autour des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du 24 mai 2023

PJ: liste des participants

L'ensemble des présentations et documents sont disponibles sur la page Internet du site de la DREAL :

Rencontre autour des PTGE | Portail internet DREAL Bourgogne-Franche-Comté (developpement-durable.gouv.fr)

INTRODUCTION

Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Jean-Pierre Lestoille, accueille les participants et rappelle la nécessité de déployer des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur les territoires en déséquilibre quantitatifs, en particulier ceux qui ont été identifiés prioritaires au niveau régional dans le « dire de l'État » sur la gestion durable de la ressource en eau.

Ces instances de concertation doivent reposer sur une gouvernance cohérente, stable et légitime. Les services et opérateurs de l'État seront présents tout au long des démarches pour accompagner les territoires.

PRÉSENTATION RÉGIONALE DE LA GESTION QUANTITATIVE

Katy Pojer, de la DREAL Bourgogne-Franche-comté présente l'état des lieux régional et le dire de l'État sur la gestion quantitative de la ressource en eau, en lien avec le plan eau national.

Elle expose l'état des lieux de l'avancement des PTGE et des études en matière de gestion quantitative. Elle mentionne la nécessité de faire le lien entre les études et les projets de territoire afin de pérenniser la concertation et de mettre en œuvre les plans d'actions adaptés aux dérèglements climatiques.

RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LE DÉPLOIEMENT DES PTGE

Élaboration du PTGE Serein-Armançon

Patrick Mercuzot, président du syndicat du bassin du Serein, Michel Lagneau, président de la CLE de l'Armançon et Édouard Benoit, chargé de mission PTGE Serein-Armançon, ont présenté la démarche en cours du PTGE Serein-Armançon. Les similitudes de ces deux bassins versants en termes d'enjeux et de territoire ont permises de co-construire cette démarche.

Ce PTGE se démarque par son grand périmètre, son élaboration en régie, les différences de gouvernance qu'il peut exister entre les deux bassins versants, la particularité du canal de Bourgogne et les méconnaissances importantes des prélèvements destinés à l'abreuvement.

Démarche prospective Haut-Doubs Haute-Loue

Cyril Thevenet, directeur de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue présente l'historique du partage de l'eau sur le bassin versant du Haut-Doubs, permettant d'en arriver aujourd'hui au lancement d'une démarche prospective à l'échelle de l'EPAGE.

Basée sur une modélisation des usages et de la ressource à horizon 2050, cette étude va permettre d'élaborer un plan d'actions adapté qui sera la base du futur PTGE.

De nombreuses études existent déjà sur ce territoire, ainsi qu'une gouvernance permettant une dynamique importante.

LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Financements

Jean-Pierre Morvan, directeur de la délégation Allier Loire amont de l'agence de l'Eau Loire Bretagne présente les financements pour les démarches PTGE des trois agences de l'Eau de la région, qui concernent les études, l'appuie des sciences comportementales et l'animation.

Isabelle Rougieux, directrice de l'environnement à la région Bourgogne-Franche-Comté présente les financements de la région. L'animation et les études sont également éligibles, ainsi que les actions de communication.

Mode opératoire / Réseau technique du RGMA spécifique aux PTGE / Lien eau/aménagement

Katy Pojer de la DREAL Bourgogne-Franche-comté présente le document « mode opératoire » pour la mise en place des PTGE. Cette déclinaison opérationnelle de l'instruction nationale et de son additif est consultable au lien suivant : <u>Outils de gestion quantitative existants | Portail internet DREAL Bourgogne-Franche-Comté (developpement-durable.gouv.fr)</u>

Elle présente la création du Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA) spécifique aux PTGE piloté par l'EPTB Saône Doubs. Ce réseau destiné aux techniciens a pour but de faciliter les échanges et de créer une dynamique de partage de la connaissance autour des PTGE.

Appui des sciences comportementales

Simon Vescovi, consultant en sciences comportementales chez NF_Etude présente l'intérêt des sciences comportementales et leur apport dans la concertation et l'accompagnement au changement.

La réussite d'un projet et la mise en place d'actions par la suite dépend fortement de l'approche utilisée tout au long de la démarche.

ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Céline Dechavanne du SYMISOA s'interroge sur :

- la prise en compte du panel citoyen dans la démarche PTGE Serein-Armançon;
- l'élaboration du volet portant sur la sobriété des usages.

Édouard Benoit indique que 2500 courriers ont été envoyés à la population et qu'ils ont reçu une vingtaine de réponses. Concernant le plan d'actions, deux usages sont prioritaires avec l'abreuvement et l'alimentation en eau potable. Il indique que le plan d'actions émergent des ateliers et met en avant des actions spécifiques et adaptées. Pour l'abreuvement, il donne l'exemple du vêlage d'automne. Pour ce qui concerne l'eau potable, les actions sont connues et il faut les mettre en œuvre, à savoir la pose de compteurs, la réalisation de Schéma Directeur pour l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), limiter les fuites des réseaux ...

Stéphane Lamberger et Sixtine Geoffroy de l'EPAGE Seille et Affluents s'interrogent sur :

- l'évolution du PTGE avec le changement de périmètre des compétences eau en 2026;
- le coût du PTGE.

Édouard Benoit répond qu'ils incitent à réaliser des SDAEP à l'échelle de la communauté de communes. Il indique que le plan d'actions n'est pas encore terminé et qu'il est par conséquent difficile de le chiffrer. Il précise que certaines actions, dont ils sont sûrs de l'intérêt, peuvent dès à présent être engagées même si le plan d'actions du PTGE n'est pas terminé.

Franck David du Syndicat Mixte Doubs-Loue rappelle l'urgence à lancer des PTGE, les diagnostics sont longs et compliqués. Une animation dédiée permet de mettre touts les acteurs autour de la table. Il mentionne qu'il est important de préserver les milieux humides tels que les marais, tourbières, étangs ... et d'accroître le stockage hivernal pour le cheptel. Il rappelle qu'il est important de maintenir les aides aux agriculteurs pour l'abreuvement.

Jean-Pierre Morvan de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne se questionne sur la capacité des bureaux d'études à réaliser des états des lieux précis et en lien avec le changement climatique. Utiliser la modélisation est un choix à faire dans le cahier des charges et n'est pas forcément toujours indispensable.

Cyril Thevenet répond que les premiers résultats de modélisation de leur bureau d'étude semblent plutôt cohérents avec la réalité.

Isabelle Rougieux de la région questionne sur la prise en compte des dynamiques territoriales telles que l'évolution de la population.

Cyril Thevenet répond que toutes les données des SCoT sont prises en compte en plus des travaux issus des groupes de travail sur la question. Des scénarios sont ensuite élaborés pour observer des tendances d'évolutions de la démographie.

Christophe Lime, vice-président de Grand Besançon Métropole exprime sa difficulté dans la lecture et compréhension des structures liées à la politique de l'eau. Un besoin d'optimisation et de cohésion est nécessaire.

Thomas Petitguyot, directeur adjoint de la DREAL répond que le PTGE n'est pas une structure de plus mais un outil qui s'appuie sur une gouvernance. Les services de l'État sont présents pour les aider à mettre en place ces démarches.

Antoine Hoareau, vice-président de la CLE de l'Ouche s'étonne de la répartition entre usagers pour atteindre l'objectif de réduction des prélèvements de 10 % sur le bassin Rhône-Méditerranée. Les objectifs demandés aux collectivités sont selon lui très importants comparés à ceux demandés à d'autres usages du même bassin hydrographique.

Il reproche que les études d'impacts prennent en compte les données rétrospectives plutôt que prospectives. Il semble nécessaire de rendre cohérent les études et l'aménagement du territoire.

Guy Levain de la communauté de communes Pays de Villersexel indique qu'il faut informer les populations et notamment durant les périodes de sécheresse avec la problématique du remplissage des piscines privées.

Didier Chapuis directeur de la DDT 70 s'interroge sur la pertinence d'élaborer un PTGE uniquement quantitatif sans parler du volet qualité.

Cyril Thevenet indique que le volet qualité est abordé dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau. Édouard Benoit précise que les actions élaborées dans le cadre du PTGE sont respectueuses de la qualité de l'eau.

CONCLUSIONS

Stéphanie Modde, vice-présidente de la région Bourgogne-Franche-comté exprime la nécessité d'arrêter de subir les crises en les anticipant. Il est indispensable d'avoir une gestion concertée de l'eau autour des PTGE pour préserver les usages existants. Il est donc nécessaire d'encourager le développement de cette démarche pour mettre en œuvre des plans d'actions avec notamment un volet sur la sobriété des usages. La sensibilisation des élus et des usagers sur l'intérêt d'un PTGE est indispensable et peut s'appréhender par un accompagnement des sciences comportementales.

Thomas Petitguyot de la DREAL remercie l'ensemble des participants présents en notant l'intérêt de partager les expériences et les outils pour inspirer ces démarches. Il renvoie à l'action au cœur des territoires en soulignant la disponibilité des services de l'État pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des PTGE.

Le directeur de la DREAL

Jean-Pierre Lestoille